

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

VERS UNE POLITIQUE « LOW-COST » DU CNEA EN MATIÈRE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DANS LA BRANCHE DE L'ANIMATION

La CFDT F3C, la CFE-CGC Santé Social, la CFTC-CSFV et le SNEPAT-FO regrettent l'attitude des négociateurs du Conseil national des employeurs d'avenir (CNEA) lors de la finalisation de la mise en place de la complémentaire santé dans la branche de l'Animation. En effet, cette organisation patronale, seule à siéger à la table des négociations, et se revendiquant employeur de « l'économie sociale et solidaire », refuse de recommander une complémentaire santé de base supérieure au panier minimal légal de soin. Son argumentaire principal est que la mise en place d'une complémentaire santé dans la branche n'est pas sa priorité et qu'elle n'a pas souhaité cette loi. La protection de la santé des salariés est bien évidemment une priorité pour nos organisations, qui ne peuvent cautionner un tel discours. Sur ce sujet, cette organisation patronale a d'économie sociale et solidaire uniquement la volonté de faire des économies ! Pourtant, cette dernière est moins regardante quand il s'agit d'appliquer les baisses de cotisations d'allocations familiales ou de profiter des mesures sur les emplois aidés. En revanche, quand il s'agit d'aborder les contreparties sur le pacte de responsabilité dans un cadre social et solidaire telle que la mise en place d'une complémentaire santé de branche, c'est le service « discount » qui est proposé. Nous espérons que leur position pourra évoluer, pour que l'emploi de qualité dans le secteur associatif ait réellement un sens pratique et que la santé des salariés dans l'ensemble des entreprises de l'Animation puisse être prise en charge de manière décente.

CONTACTS PRESSE

CFDT-F3C

RÉMI LOURDELLE : 06 09 35 62 93

CFE-CGC SANTÉ SOCIAL

ANTOINE PROST : 06 80 20 36 32

SNEPAT FO

Yann POYET : 06 74 57 01 03

CFTC-CSFV

Joël CHIARONI : 06 08 02 06 49